

## REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING

### « LE MOULIN DU PONT D'ALIES »

#### CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour être admis à pénétrer et à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par la réception. Le fait d'y séjourner implique le respect de ce règlement, toute infraction pouvant entraîner l'expulsion de son auteur.

#### FORMALITES ET INSTALLATION :

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit, au préalable, présenter une pièce d'identité et remplir les formalités exigées par les autorités de police. Le matériel de camping doit être installé à l'endroit indiqué sur le plan que la réception vous a donné. Les arrivées se font à partir de 16h pour les locatifs et à partir de 15h pour les emplacements secs. Les départs se font à partir de 8h jusqu'à 10h pour les locatifs et au plus tard à 15h pour les emplacements secs. Lors d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, aucun remboursement, aucune réduction, ni aucune compensation seront faits. Les arrivées sont acceptées jusqu'à 20h au plus tard en haute saison. Sans aucune information de votre part le camping se réserve le droit de louer l'emplacement. Les heures d'ouverture de la réception, les prix du camping sont affichés à l'entrée du camping et à la réception. Ils peuvent être remis au client à sa demande. Le service accueil dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi du client actuel et potentiel. Les informations enregistrées sont réservées strictement à l'usage de la société. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service d'accueil.

#### TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action pouvant nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, aux terrains ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être en parfait état lors de votre départ, et notamment en parfait état de propreté. Il est interdit aux campeurs de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnel, de creuser le sol, de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, et de faire des plantations. En cas de gêne manifeste, veuillez le signaler à la réception du camping. Il est interdit de jeter des eaux usées au sol et dans les plantations. Le lavage est strictement interdit en dehors des endroits réservé à cet usage. Il est interdit de laver la voiture à l'intérieur du camping. Les chaises et les tables des installations du terrain, les éléments d'inventaire des locatifs, les numéros d'emplacements ne doivent en aucun cas être déplacés sur un quelconque autre emplacement. Il est strictement interdit d'intervenir sur les installations d'eaux ou électriques du camping.

#### BLOC SANITAIRE :

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de laisser ces lieux propres. Des raclettes et des tuyaux d'arrosages sont disponibles et uniquement réservé à cet usage.

## SECURITE/JEUX ET PISCINES/VIE DU CAMPING/BRUIT :

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, intempérie, etc., ou encore en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile des campeurs. Il appartient au campeur d'avoir contracté une assurance appropriée. Les mineurs restent sous l'entière responsabilité et surveillance des parents présents sur le camping.

Les feux au sol sont interdits, les mégots et les papiers ne doivent pas être jetés. En ce qui concerne les bouteilles de gaz, afin de prévenir tout risque d'explosion, sont autorisées au maximum : pour les tentes = 2 bouteilles de gaz de 3 kgs, et pour les caravanes = 2 bouteilles de gaz de 13 kgs. En cas d'incendie, il est impératif d'avertir immédiatement la réception.

Seuls les maillots de bains sont acceptés pour l'accès à la piscine. Les terrains de jeux sont réservés aux enfants âgés au maximum de 12 ans. Toute personne plus âgée que l'âge admissible ne doit en aucun cas utiliser les installations.

Des conteneurs pour les déchets, les plastiques et les verres sont prévus à cet effet à l'entrée du camping. En cas d'accident, une trousse de premiers secours est disponible à l'accueil du camping. Les messages téléphoniques ou e-mails à l'intention des campeurs sont transmis aux campeurs directement sur leur emplacement. Le silence est de rigueur, par tous les usagers du terrain, et dans toutes circonstances de 23h à 8h du matin. Cependant durant la saison, fonction des besoins techniques ou d'animations du camping, certaines nuisances sonores peuvent être occasionnées. Nous vous remercions de votre compréhension.

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES :

A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/h. La circulation des véhicules motorisés est interdite entre 0h00 et 6h00. La barrière du camping sera définitivement fermée pendant cette période et les véhicules doivent être garés à l'extérieur de l'enceinte du camping. Une seule voiture est acceptée sur l'emplacement loué, comprise dans le prix forfaitaire. Il est expressément interdit de stationner sur les voies de circulation et sur les emplacements autres que celui qu'on occupe. La deuxième voiture est payante, au prix affiché. Elle doit stationner sur le parking du camping prévu à cet effet.

## ANIMAUX :

L'acceptation des animaux sur le terrain de camping est subordonnée à la présentation d'un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et au respect des normes d'hygiène, sous la responsabilité de son propriétaire. Les animaux doivent être tenus en laisse et accompagnés de leur maître. Aucun animal ne doit être laissé seul sur l'emplacement, ni même enfermé dans le locatif. Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits sur le camping. Pour la propreté du camping et le respect des campeurs, nous vous demandons et exigeons que les besoins des animaux soient ramassés par les maîtres.

## VISITEURS :

Les visites sont interdites dans le camping, excepté celles qui ont été annoncées par nos clients inscrits. Ces visites sont payantes et ceci avant de pénétrer sur le terrain. Les visites sont autorisées jusqu'à 20h uniquement en haute saison. Les voitures des visiteurs sont interdites sur le camping. Le présent règlement peut être modifié à tout moment si la réglementation de l'hôtellerie de plein air ou l'organisation du camping l'exigent, sans qu'il en soit fait automatiquement mention à la clientèle. Nous vous demandons de vous en informer auprès de la réception.